Commune de

MONTIGNY-LENCOUP

République Française

Département de Seine et Marne ◆ Arrondissement et Canton de Provins

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le 07 Décembre, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 Novembre s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Roger DENORMANDIE.

Etaient présents : Messieurs Roger DENORMANDIE, James GERIN, Benjamin HEINTZ, Didier FENOUILLET

Mesdames Anastasia PODOROJNIY, Sarah HUSSON,

Absente excusée : Mesdames Marie-Laure ARTHAUD CHARBONNIER

Absents :

Messieurs Nicolas GODIN Florian BARBECOT,
Mesdames, Aurélie REMISE Chrystelle CAMI Camille AINOUZ Lison JEANTET

Pouvoirs :

Monsieur Frédéric DELPECH à Madame Anastasia PODOROJNIY
Madame Laetitia TIBLE à Monsieur James GERIN

Après appel nominal des présents, M. Le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du CGCT disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. Le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au vendredi 13 décembre 2024 à 20H30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

MAIRIE DE MONTIGNY-LENCOUP ★ 77 (Seine et Marne) ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

.